

certificat médical adhésion photo



Club Sportif et des Loisirs de la Gendarmerie de Saint-Amand-Montrond

32 rue des buissonnets
18200 Saint amand Montrond
tél : 02.48.61.65.00 email : cslgsam@yahoo.fr



Bulletin de demande d'adhésion SAISON 2017 - 2018

Civilité: H / F

NOM : _____ **Prénom :** _____

Date de naissance : / / **Lieu de naissance :** _____

Département de naissance : _____

Mail (obligatoire pour transmission licence) :

Adresse : _____

Code postal : _____ **Ville :** _____

Téléphone : _____

Origine : (cochez la case correspondante)

<input type="checkbox"/> officier	<input type="checkbox"/> sous-officier	<input type="checkbox"/> mili. du rang	<input type="checkbox"/> civil de la déf.	<input type="checkbox"/> réserviste
<input type="checkbox"/> retraité civil	<input type="checkbox"/> ancien mili.	<input type="checkbox"/> famille	<input type="checkbox"/> extér. défense	

Activités : (cochez les cases correspondantes à votre choix)

<input type="checkbox"/> badminton	<input type="checkbox"/> course à pieds	<input type="checkbox"/> cyclisme*	<input type="checkbox"/> vtt*	<input type="checkbox"/> football
<input type="checkbox"/> futsal	<input type="checkbox"/> musculation gym	<input type="checkbox"/> geocaching	<input type="checkbox"/> handball	<input type="checkbox"/> loisirs créatifs
<input type="checkbox"/> krav maga**	<input type="checkbox"/> moto	<input type="checkbox"/> rugby	<input type="checkbox"/> sport contact	<input type="checkbox"/> zumba
<input type="checkbox"/> cross training				

(*) adhésion UFOLEP possible - (**) adhésion IKM obligatoire

Cotisations: (cochez les cases correspondantes à votre choix)

tarif* adhésion: **45€**
 tarif* adhésion supplémentaire pour les membres d'une même famille: **35€**

tarif* cotisation complémentaire cyclisme: adhésion UFOLEP cyclisme : **41,15€**
 tarif* cotisation complémentaire krav maga: adhésion IKM : **40€**

tarif* titre temporaire: titre temporaire (validité 72 heures) : **10€**
 tarif* membres FCD: adhésion mensuelle pour les membres de la FCD : **5€**

La saison sportive et culturelle du CSLG SAM débute le 1er septembre 2017 et se termine le 31 août 2018.

Certificat médical

J'ai pris connaissance des nouvelles dispositions concernant la présentation du certificat médicale. (cf verso – paragraphe 5)

j'atteste avoir répondu négativement à toutes les rubriques du "Questionnaire Santé-Sport" et je déclare que mon certificat médical a été présenté pour la saison 2016/2017.

j'atteste présenter un certificat médical s'il s'agit d'une première adhésion ou si le questionnaire de santé comporte au moins un "OUI" ou si l'activité pratiquée correspond à des disciplines à contraintes particulières. (cf verso – paragraphe 5)

A prendre connaissance

- Je déclare avoir pris connaissance et respecter les statuts, le règlement intérieur et les règlements internes des activités consultables sur le site <http://club.quomodo.com/cslgsam>.

- J'accepte les risques inhérents à la pratique des activités pratiquées.

- Je renonce à tous recours contre l'état pour les dommages corporels et matériels susceptibles de subvenir pendant les activités organisées ou autorisées par le club.

- Je reconnais que les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si je souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations me concernant, je peux m'adresser à la Fédération des clubs de la Défense service licences.

- Je reconnais avoir pris connaissance des garanties minimales souscrites par la F.C.D. auprès de la GMF/SAUVEGARDE. (cf verso – paragraphe 3)

- Je reconnais avoir pris connaissance des garanties complémentaires proposées par la F.C.D. auprès de la GMF/SAUVEGARDE. (cf verso – paragraphe 4)

DATE: / / **SIGNATURE*:** _____

(*) pour les mineurs NOM et Prénom d'un parent, suivi de la mention "autorise mon enfant -nom-prénom"

Documents OBLIGATOIRES pour l'inscription

- **1 certificat médical** à remettre au club (questionnaire santé-sport à remplir et conserver).

- **1 règlement** par chèque du montant de l'adhésion à l'ordre du CSLG SAM ou en espèce.

- **1 photographie d'identité** avec au dos mentionnés le NOM et Prénom.

AVIS DU COMITE DIRECTEUR

(l'adhésion ne sera définitive qu'après validation par le comité directeur)

FAVORABLE

SIGNATURE

DEFAVORABLE



SAISON 2017/2018

1 - ADHESION

A partir du 1er septembre 2018, seules les personnes à jour d'adhésion ou ayant remis tous les documents demandés pour la ré-adhésion seront autorisées à pratiquer leur activité.

Tout nouvel adhérent sera enregistré dans les plus brefs délais pour bénéficier de la couverture d'assurance de la Fédération des Clubs de la Défense (FCD).

Pour les ré-adhésions, l'assurance de la saison passée couvre le mois de septembre, le temps que les modalités de réinscriptions soient effectuées.

Les adhérents 2016-2017 n'ayant pas transmis les documents de ré-adhésions avant le 1er octobre ne seront plus assurés par la FCD et n'auront plus accès aux installations du CSLG SAM.

2 – AUTORISATION PARENTALE OU DU RESPONSABLE LEGAL

Le responsable légal autorise l'adhérent mineur à participer aux activités du CSLG SAM et accepte les conditions générales de fonctionnement de l'association.

3 – GARANTIES MINIMALES

L'assurance incluse dans l'adhésion est souscrite par la FCD auprès de la GMF-La sauvegarde via le contrat Y011567.009L. Ce contrat couvre l'adhérent contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant leur incomber en vertu du droit commun en raison des dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs, causés aux tiers dans le cadre de la pratique et de l'organisation des activités assurées. Sauf évolution sous maîtrise de la FCD, les montants des garanties assurées sont:

- dommage corporels (hors intoxications alimentaires) : 10 000 000 €
- dommage matériels : 1 524 491 €
- dommages immatériels consécutifs à un dommage corporel et / ou garanti : 762 246 €
- pour l'ensemble dommages corporels, matériels et immatériels
+ par sinistre : 10 000 000 €
+ et par année d'assurance : 12 195 922 €
- intoxications alimentaires (par année d'assurance) : 1 524 491 €
- locaux mis à disposition temporairement : 76 225 €
- devoir de conseil (art. 38 loi du 16-07-1984 modifiée)
+ dommages immatériels par sinistre et par année d'assurance : 1 524 491 €
- dommages exceptionnels
+ par sinistre : 10 000 000 € + et par année d'assurance : 12 195 922 €

4 – GARANTIES COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES

GARANTIES	FORMULE 1 <input type="checkbox"/>	FORMULE 2 <input type="checkbox"/>	FORMULE 3 <input type="checkbox"/>
• Décès (capital)	9 147 €	15 245 €	15 245 €
• Invalidité Permanente Totale (capital)	18 294 €	30 490 €	45 735 €
	Franchise relative 8 %		
• Indemnité Journalière suite à arrêt de travail	15,24 €/jour 1 an maximum	18,30 €/jour 1 an maximum	30,49 €/jour 1 an maximum
	Franchise 7 jours		
COTISATIONS ANNUELLES T.T.C. Valables jusqu'au 31/08/2018	28 €	38 €	43 €

5- CERTIFICAT MEDICAL

Un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport est obligatoire pour la délivrance d'une licence de la FCD, datant de moins d'un an pour un nouvel adhérent.

Sa périodicité de renouvellement est de 3 ans, suite aux décrets 2016-1157 du 24/08/2016 et 2016-1387 du 12/10/2016 et de l'arrêté du 20/04/2017 relatif au questionnaire de santé.

Les disciplines à contraintes particulières : l'alpinisme, la plongée sous-marine, la spéléologie, les disciplines sportives pratiquées en compétition pour lesquelles le combat peut prendre fin par K-O (ex: boxe anglaise), les disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé (tir, ball-trap, biathlon), les disciplines sportives, pratiquées en compétition, comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur (sport auto et motocyclisme), les disciplines sportives aéronautique pratiquées en compétition à l'exception de l'aéromodélisme, le parachutisme, le rugby à XV, XIII et VII nécessitent la présentation tous les ans d'un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de la discipline concernée.

6 - CONTROLE DES ACCES A LA CASERNE

Compte tenu du contexte sécuritaire actuel et conformément au code de la sécurité intérieure (notamment art L. 114-1, L. 234-1 à 2 et R. 114-4), l'autorisation d'accès à l'emprise militaire est subordonnée à la réalisation préalable d'une enquête administrative de sécurité.

L'article 34 du règlement intérieur du CSLG SAM en date du 23 juin 2017 prévoit que "l'accès aux installations sera soumis aux conditions imposées par l'autorité militaire". Dans ce cadre, le commandant de caserne peut faire procéder à une consultation administrative des fichiers et en cas de résultat positif prononcer une décision de mesure d'interdiction de la caserne.

Par ailleurs, les véhicules stationnés aux abords de l'enceinte militaire peuvent faire l'objet d'une vérification consultative des fichiers centraux. Les documents administratifs du véhicule (contrôle technique, assurance ...) doivent être obligatoirement à jour.

7 – ACCES CASERNE

Le procédé d'accès à la caserne est défini comme suit:

- aucun véhicule de membres extérieurs au club n'est admis dans la caserne hormis ceux des responsables d'activité afin de faciliter le transport de matériels et d'équipements sportifs et culturels;
- le stationnement des véhicules des membres extérieurs à la caserne s'effectue aux abords de l'enceinte militaire;
- chaque membre doit se présenter au portillon et attendre l'autorisation d'accès du personnel de garde;
- la présentation de la licence imprimée et en cours de validité est nécessaire pour accéder aux locaux mis à disposition du club pour ses activités;
- la pratique de l'activité proposée par le club doit se faire conformément au règlement interne de ladite activité;
- chaque membre souhaitant quitter l'emprise militaire doit se représenter au poste de garde pour annoncer sa sortie.

Bonne saison sportive et culturelle à tous !

* * *



**Club Sportif et des Loisirs
de la Gendarmerie
de Saint-Amand-Montrond**
32 rue des buissonnets
18200 Saint amand Montrond
tél : 02.48.61.65.00 – fax : 02.48.61.65.29
email : cslgsam@yahoo.fr



CERTIFICAT MEDICAL
SAISON 2017 - 2018

Je soussigné, Docteur :

demeurant :

certifie avoir examiné ce jour Mr*, Mme*, Mlle*, l'enfant :

né(e) le/ / et demeurant à :

et n'avoir constaté à ce jour l'absence de contre-indication à la pratique du ou des sports suivants:

SPORTS	MODE DE PRATIQUE*	
	entretien	compétition
	entretien	compétition
	entretien	compétition
	entretien	compétition
	entretien	compétition
	entretien	compétition
	entretien	compétition
	entretien	compétition
	entretien	compétition
	entretien	compétition
	entretien	compétition
	entretien	compétition
	entretien	compétition
	entretien	compétition

(*) rayer la mention non retenue

Certificat remis en main propre à l'intéressé (ou à son représentant légal pour les moins de 15 ans) pour valoir ce que de droit.

Fait à :

Le: / /

Cachet du médecin

Signature du médecin

Certificat médical dans le cadre du paragraphe I-2. (Titre I) du règlement médical de la fédération des Clubs de la Défense pris en application des articles L. 231-2 à L. 231-2-2 du Code du sport.

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception* et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.